Une porte latérale a été brisée, ainsi qu'un vitrail d'une autre façade.

Sans avoir pu pénétrer dans l'intérieur, les crocheteurs, après avoir démoli une autre porte du service, se trouvent là, devant une barricade de chaises, renouvelée au fur et à mesure de leur enlèvement.

Les assiégés paraissent très nombreux dans l'intérieur et prêts à résister vaillamment.

Le barrage des rues avoisinantes est assuré par un bataillon d'infanterie coloniale et un peloton du 7e chasseurs.

Le service d'ordre refuse la circulation des journalistes dans l'intérieur des barrages.

De *Saint-Pol-de-Léon*, 21 novembre, 12 h. 30:

Après un siège de près de Six heures on est parvenu à entrer dans la cathédrale en escaladant les barricades de chaises.

Le clergé est intervenu très énergiquement pour éviter des violences.

Contrairement aux prévisions, aucun incident grave n'est à signaler.

Antoine Bassier, 55 ans, chef jardinier de M. le comte de Guébriant, maire et conseiller général du Saint-Pol, a été arrêté dans la cathédrale pour violences contre un sergent du génie.

Les mêmes troupes se dirigent sur Santec pour y procéder à l'inventaire.

De notre correspondant de Saint-Renan :

Les inventaires viennent d'avoir lieu à *Plouzané* et à *Locmaria*.

Les fidèles ont opposé une résistance acharnée et les sapeurs du génie ont dû défoncer à coups de hache les portes fortement barricadées.

Les curés des deux paroisses ont refusé de se prêter aux opérations.

Un chasseur a été blessé d'un coup de pioche par les démolisseurs.

L'inventaire de l'église de *La Roche* a eu lieu ce matin à 8 heures. Le curé a refusé d'ouvrir, les portes ont dû être enfoncées.

Plusieurs pelotons du 14e hussards sont partis cette nuit de Landerneau pour *Ploudaniel* et *Saint-Méen*.

La reprise des inventaires a donné lieu hier à quelques incidents dans la commune de *Guerrien*. Une barricade était établie à l'entrée du bourg.

400 à 500 manifestants, la plupart armés de penbaz et de fourches, ont accueilli l'agent des domaines et son escorte à coups de pierres. Plusieurs gendarmes ont été blessés. Un peloton de chasseurs a dû repousser la foule. Une arrestation a été opérée.

A *Tremeven*, *Lourmolé* et *Saint-Thurien*, pas d'incidents.

A *Trémaouézan* les portes de l'église ont été forcées.

Dans la petite commune de *Lanneufret* 200 habitants étaient rassemblée dans la cimetière et entassés sous le porche autour de leur curé attendant l'agent des domaines. La gendarmerie a dû refouler les fidèles. Le prêtre, resté seul devant la porte, a été appréhendé par les gendarmes. Après les trois sommations faites par le commissaire de police, les portes de l'église et de la sacristie ont été enfoncées par des sapeurs du génie. L'inventaire a pu être opéré tandis que des hussards et des gendarmes gardaient les abords de l'édifice. (*Havas*).

De notre correspondant de Landerneau, 21 novembre :

L'inventaire a été fait mardi à *Plougastel-Daoulas*.

MM. Seigland, commissaire de Landerneau, Daligant, percepteur à Daoulas, escortés de cavalerie, sont arrivés au bourg.

Le tocsin a retenti.

La population s'est massée à l'extérieur de l'église et les femmes sont décidées à la résistance.

Des chants bretons retentissent.

Le commissaire parlementa, le chanoine Bion, curé, refuse d'ouvrir la porte de la sacristie.

Les sommations sont faites.

M. Aberré, chevalier de la Légion d'honneur, président de l'*Action libérale*, proteste énergiquement.

Il a fallu un long temps pour arracher l'essaillon de la sacristie.

Les fidèles sont trampondés à la rampe de fer.

Les soldats pratiquent une ouverture et défoncent la porte conduisant à l'église.

L'inventaire fait, le troupe part aux cris de : « Vive la liberté ! » Les femmes pleurent.

A Saint-Urbain, l'église, détruite il y a deux ans par un incendie, n'est reconstruite que depuis six mois.

Une protestation de MM. Seite, recteur, de Boisanger, de Parcevaux, Grondel, propriétaires d'objets cultuels, revendique les droits de Mme de Boisanger.

Les portes sont enfoncées.

De notre correspondant de *Plouneour-Trez*, 21 novembre, 1 h. 40 :

Les inventaires continuent et partout la résistance devient plus viva, les manifestations sont très dignes, et les curés, leur service fini, sont merveilleusement traités par les paysans qui leur font l'accueil le plus généreux.

Au *Drennec*, toute la population a tenté d'empêcher l'inventaire.

Il a fallu la disperser et briser la porte de l'église à coups de hache.

Au départ, les paysans se sont précipités sur les voitures des crocheteurs et du commissaire et à coups de pierres et de bâtons, ont brisé toutes les vitres.

Les cavaliers ont chargé et dispersé les manifestants.

A *Loperhet-Tregarantec*, *Treflevenez*, *Loguéguiner*, une viva résistance a eu lieu. Il a fallu briser les portes des cimetières et églises.

A *Ploudiry*, les vitres de la voiture du commissaire ont été brisées à coups de pierres.

A *Plouneour-Trez*, où l'inventaire vient d'avoir lieu, les crocheteurs ont dû être protégés par la gendarmerie pour ne pas être écharpés.

Les 500 manifestants ont acclamé les soldats.

A *Saint-Divy* on a pu réunir à inventorier, et des renforts sont demandés.

De notre correspondant de Brest :

Nous avons dit hier l'énergique résistance qui eut lieu à Ploudaniel. Les blessés sont dans un état satisfaisant.

A *Saint-Méen*, M. Agiar, commissaire spécial, et M. Rahier, inspecteur de l'enregistrement, arrivent escortés de cuirassiers.

Tous les fidèles réunis dans le cimetière s'opposent à l'entrée du commissaire. Mais les portes sont brisées, les cavaliers chargent. On procède alors à l'inventaire.

M. l'abbé Kersaudy, recteur, lit une énergique protestation.

Pendant que les troupes quittent les lieux, une cérémonie de réparation a lieu.

A *Trégarantec*, les paysans se trouvent dans le cimetière. M. Agiez se présente et fait les sommations. Les paysans ne veulent rien entendre et résistent vivement aux gendarmes et cuirassiers qui ont poursuivi à pied dans le cimetière. Là encore il faut briser les portes pour que l'inventaire puisse avoir lieu.

L'inventaire a aussi été fait à *Kernoués*. Les habitants n'étaient pas prévenus, et, à part quelques paysans accourus à l'arrivée des cuirassiers, tous les autres étaient aux champs. M. l'abbé Picart, recteur, a protesté énergiquement et a déclaré qu'il ne cédait qu'à la force.

A *Kernilis*, le recteur refuse de donner les clés, et il faut briser la porte.

Les femmes pleurent.

D'autres commissaires, escortés de cuirassiers et de hussards, opèrent dans d'autres paroisses. Partout la résistance est très vive.

A *Locmiquélic*, des femmes qui étaient montées dans le clocher de l'église ont signalé au sonnail le tocsin l'arrivée de la gendarmerie qui accompagnait le receveur de l'enregistrement.

Les habitants ont protesté par des cris. Les portes de l'église ont été enfoncées.

A *Pouldiry*, quelques échauffourées se sont produites. Une arrestation a été opérée. La porte de l'église a été enfoncée. L'inventaire a eu lieu à 5 heures.

HÉRAULT

De notre correspondant de Montpellier :

A *Caussiac*, près de Ganges, l'inventaire n'a pas abouti.

Le maire, M. Bénavent, conseiller général, ainsi que le curé et le président du Conseil de Fabrique ont refusé d'accompagner l'agent du fisc que les gendarmes ont dû protéger contre la foule qui voulait lui faire un mauvais parti.

Des troupes ont dû être appelées d'urgence et les sapeurs ont essayé d'enfoncer les portes de l'église sous les huées de la foule.

Mais leur acharnement n'a pu venir à bout de leurs efforts.

D'énormes troncs d'arbres, barbelés de fer, protégeaient la porte qui a résisté à leurs coups.

Les troupes extenuées ont été obligées de se retirer, ainsi que le commissaire et l'agent du fisc.

l'on connaît, le gouvernement n'était pas sans inquiétude sur les résultats de l'opération. En effet, lors de la première série d'inventaires, les habitants avaient mis leur église en état de soutenir un siège en construisant derrière les portes de véritables murs. En outre, quelques-uns des plus ardents armés de fusils s'étaient massés sur la place, et leur attitude avait obligé les gendarmes et l'inspecteur de l'enregistrement à se retirer.

Hier, il y a eu un déploiement de forces militaires tel que la résistance s'est bornée, comme nous l'avons dit, à retarder le plus possible le moment où les soldats pénétreraient dans l'église. Des sacs de soufre furent allumés et, les portes brisées, la trouve a été obligée d'entendre que la fumée suffocante fût dissipée. Pendant ce temps la foule manifestait bruyamment son indignation contre l'inspecteur de l'enregistrement qui aurait bien voulu être ailleurs.

LOZÈRE

Cinq colonnes formées par le 142e de ligne de Mende et de Codève, le 16e de Carcassonne, le 15e dragons, le génie et les gendarmes ont opéré hier simultanément sur divers points du département. Une trentaine d'inventaires sans graves incidents ont été effectués. Ce matin, à 7 heures, l'inventaire a été opéré dans le petit séminaire de *Mende* dont on célébrait aujourd'hui la fête.

L'inspecteur Arnault accompagnait le préfet. Diverses portes des classes et des chambres des professeurs ont été enfoncées. L'inventaire de l'église a eu lieu après la messe de communion, au milieu des élèves chantant des cantiques.

Le supérieur a élevé de vives protestations, surtout contre la violation des chambres des professeurs absents.

Les différentes opérations ont été terminées à 9 heures.

Les agents du gouvernement ont été hués par les élèves et la foule accourue, mais maintenue à distance par la troupe. (*Havas.*)

PUY-DE-DOME

A *Saint-Bonnet-d'Orcival*, la porte de l'église était fermée, et quand le percepteur, encadré de 25 gendarmes, un bataillon d'infanterie, 100 chasseurs, se présenta, 300 personnes entouraient l'église et refusèrent d'ouvrir. Le commissaire de police fit éclarter la foule, et les soldats d'infanterie attaquèrent la porte avec la hache, mais inutilement; ils employèrent alors les pétards à la mélinite qui produisirent une brèche. La violence de l'explosion fut telle que les vitres des maisons voisines volèrent en éclats. La population est indignée.

GARD

A *Aèze*, près du Vigan, au *Chambon* et à *Peyremale*, en présence du refus d'ouvrir les églises, des sapeurs du génie, après les trois sommations légales, ont dû briser à coups de hache les portes pour permettre aux agents du fisc de faire l'inventaire. Pas d'incident grave.

ARDÈCHE

De notre correspondant de Tournon :

Les opérations de l'inventaire ont eu lieu sans incident à une heure très matinale dans les deux communes de Tournon *Etables* et *Glun* où l'inventaire restait à faire.

Le receveur de l'enregistrement de Tournon et le percepteur de Vion ont procédé à cette opération.

Le même jour, en détachement du 4e génie, à Grenoble, renforcé de la brigade de gendarmerie, a été dirigé sur la haute Ardèche, pour prêter main forte aux agents du fisc.

Ce détachement emmenait avec lui tout un matériel de pioches, pics, haches, etc., destinés à enfoncer les portes des églises au cas de résistance.

—o—

Les opérations ont eu lieu à *Pailharès*, *Saint-Julien-la-Brousse*, *Marcols*, *Ailhon*, *Saint-Didier-sous-Aubenas*, *Sanilhac* et *Uzer*. (*Havas.*)

HAUTE-LOIRE

De notre correspondant du Puy, 21 novembre :

Un train spécial a déberqué à Monistrol-d'Allier un escadron du 10e chasseurs et deux compagnies de 105e de ligne.

Des forces imposantes sont concentrées dans le canton de Saugues, où se trouvent Thoras et Champels, qui résistèrent héroïquement à la première série d'inventaires.

500 hommes du 84e de ligne, du Puy, partent au Monastier, avec le commissaire de police et les gendarmes, renforcés de nombreuses brigades de l'Allier.

Plusieurs bataillons du 122e de ligne, en garnison à Montpellier, stationnant à Langogne. De nombreux dragons arrivent au Puy.

C'est demain jeudi que commenceront dans les cantons de Saugues, de Pradelles et du Monastier des inventaires difficiles.

Il faut s'attendre à de graves éventualités.

Hier, les fonctionnaires de l'enregistrement ont opéré subrepticement et seuls à Lentriac, Dunières, Lonssonne, Brives, Saint-Just et Malmont.

6) inventaires auraient été dressés, dit la préfecture.

Hier, à Freycenet-Latour, canton du Monastier, le percepteur, habillé en chasseur, a pénétré au presbytère.

La population l'a reconnu, on a sonné le tocsin.

Sans une énergique intervention du curé, qui a protégé l'agent, des événements graves se seraient produits.

La surexcitation gagne les montagnards.

L'émotion est générale.

LOIRE-INFÉRIEURE

A *Frossay*, petite commune de l'arrondissement de Paimbœuf, les paysans tentèrent de s'opposer à l'entrée dans l'église de l'agent du fisc. Au nombre d'environ 500, ils se tenaient sur la place, armés de « triques », et la cavalerie dut charger pour déblayer le terrain. Lorsque l'église fut fermée, les gendarmes voulurent garnir le parvis, mais les paysans leur jetèrent du poivre dans les yeux, et de vives bagarres se produisirent. Plusieurs gendarmes furent blessés et durent aller se faire soigner. Le commissaire spécial, qui assistait à l'opération, reçut également des coups. Quand la force arrivée fut maîtresse du terrain, l'agent du fisc tenta d'approcher de l'église, mais celle-ci était barricadée, et il fallut l'intervention des soldats du génie pour enfoncer la porte. L'opération dura une heure.

Au cours de cette échauffourée, des arrestations ont été opérées : elle notamment des deux frères Barbelier, qui ont été traduits en correctionnelle dès l'après-midi même et condamnés chacun à huit jours de prison avec sursis.

De notre correspondant de *Nantes* :

Ce matin, un inspecteur de l'enregistrement, accompagné du commissaire aux délégations, s'est présenté à l'improviste, escorté d'un escadron de cuirassiers, de 10 gendarmes et de 40 agents, à la maison de retraites des vieux prêtres située rue du Coudray et dépendant de la mense épiscopale.

Il n'a trouvé aucune résistance.

Personne ne l'attendait.

Le bruit s'étant répandu aussitôt dans le quartier que c'était à la basilique Saint-Donatien, sise tout près de la maison de retraite, que l'on opérait, une foule de fidèles s'amassa sur la place et stationna sous la pluie jusqu'au départ des troupes et de la police.

Toutes les portes des églises de Nantes sont closes, et derrière ces portes des fidèles veillent.

Le *Temps* raconte qu'à *Nimes* les églises sont gardées toutes les nuits par des groupes de fidèles qui ne se doutent pas que les inventaires ont été faits dans ces églises, et attendent les agents du fisc qui ont opéré, depuis la notification, sans se faire connaître.

HAUTE-SAVOIE

De notre correspondant de Collonges-sous-Salève, le 21 novembre :

Le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois est à *Vovray-en-Bornes*, accompagné de quelques hommes de troupes pour procéder à l'inventaire.

Le sous-préfet de Bonneville et le receveur de l'enregistrement sont à *Ayuches*, près Cluses.

—o—

Hier soir, les inventaires ont été effectués à *La Chusaz* et à *Villards-sur-Thones*. Le secrétaire général était présent, le préfet étant à Saint-Gingolph.

Les portes des églises étant fermées, on y a pénétré en brisant les vitraux, au milieu des cris et des protestations de la population. (*Havas.*)

MANCHE

A *Quinerville*, l'inventaire a eu lieu sous la protection de dix gendarmes, après une énergique résistance de la population et une noble

deux portes de la sacristie ont été enfoncées.

La population n'avait pu d'ailleurs être prévenue à temps.

De notre correspondant de *Cherbourg*, le 21 novembre :

Les inventaires se poursuivent dans le pays sans incidents, parce que les populations ne sont pas prévenues de l'arrivée des agents du fisc, qui opèrent à la nuit comme les cambrioleurs.

Sur 250 inventaires qui restaient à faire dans la Manche, on disait officiellement que 216 avaient été effectués dans la seule journée d'hier.

Cela donne une idée du sérieux de l'opération. Presque partout les portes des églises ont dû être enfoncées.

CALVADOS

A *Equemauville*, où la population catholique a gardé l'église pendant deux mois et demi pour s'opposer à l'inventaire, l'agent Caboche s'était présenté le 12 novembre dernier, ayant la prétention d'être assisté dans son opération par le curé et les fabriciens, mais devant leur refus formel d'y coopérer, s'était retiré.

Mardi 20, deux brigades de gendarmerie et une centaine de soldats environ, venue de Lisieux, ont assiégé l'église dès 5 heures du matin. Trouillot, sous-préfet de Pont-l'Evêque, dirigeait l'action. A la faveur des ténèbres, M. de la Fournerie, receveur des domaines à Pont-l'Evêque, et M. Caboche, receveur à Honfleur, sont entrés dans l'église au moment de l'ouverture des portes à l'*Angelus* et ont opéré à la hâte, en une demi-heure, en l'absence du curé et des fabriciens.

DEUX-SÈVRES

Le sous-préfet de Parthenay et le receveur intérimaire de l'enregistrement de *Moncoutant* sous la protection de deux compagnies d'infanterie du 114e et de trois brigades de gendarmes à cheval ont procédé à l'inventaire des biens de l'Eglise paroissiale, mardi 20 novembre, à 8 heures du matin. Les portes avaient été barricadées, deux ont été enfoncées par les soldats du génie.

Les paroissiens ont accouru en foule au son des cloches. On a prié, on a chanté des cantiques et on a acclamé le Christ, l'Eglise.

A *Combrand* et à *Boissière*, l'agent du fisc était protégé par 1 200 soldats.

De notre correspondant de *La Ronde* :

L'inventaire a eu lieu hier. Trois portes ont été enfoncées. La population est indignée.

Les inventaires ont été terminés hier à *La Ronde* et à *Saint-Marsault* sans autre incident que les portes fracturées. A *Largeasse*, un habitant a menacé en lieutenant de gendarmerie et un soldat du génie avec un madrier de l'intérieur de l'église.

—o—

A *Courlay*, après le départ des autorités, 500 personnes avec l'adjoint au maire se sont rendues dans les écoles où elles ont replacé les crucifix enlevés.

MAINE-ET-LOIRE

Mardi matin, 20 novembre, dès la première heure, une compagnie du génie d'Angers débarquait à *Longué*, munie des « armes nouveau modèle » à l'usage de l'armée française : pinces, haches, pioches, etc., etc. Quelques gendarmes les accompagnaient escortant le sous-préfet de Baugé, le juge de paix de Longué et le receveur de l'enregistrement chargé de dresser l'inventaire.

Les ordres n'avaient pas transpiré; l'église était ouverte comme à l'ordinaire. Elle fut cernée sans peine par la troupe. Il était 7 heures, et ce fut seulement à 8 heures que M. le curé reçut avis officiel de l'inventaire. Sur son refus formel d'ouvrir la sacristie, la porte fut enfoncée à coups de hache par deux sapeurs du génie.

VAUCLUSE

De notre correspondant de *Caumont*, le 20 novembre :

L'inventaire a été repris aujourd'hui, avec le concours de gendarmes à cheval, de soldats d'infanterie et de génie avec attirail de campagne.

Le commissaire de police, l'agent du fisc et le maire, à la tête du détachement, sont venus donner l'assaut à l'église.

La grande porte d'entrée a été attaquée et brisée. La population, aux cris de : « Vive la liberté ! » a protesté avec ardeur et chanté des cantiques.

A midi, après le départ du fisc, des prières ont été récitées dans l'église, avec chants du *Parce Domine* et bénédiction du Saint Sacrement.

Triste journée pour le gouvernement. Nos enfants ne l'oublieront jamais.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

A *Villelongue-de-la-Salanque*, au cours des inventaires, plusieurs soldats du 21e colonial ont été égratignés ou mordus à la main. L'un d'eux a été blessé à coups de crucifix par un citoyen.

Après les opérations de l'inventaire, le commissaire spécial de police a fait enlever les crucifix que le maire avait fait replacer dans les écoles. Cette opération a donné lieu à de nouvelles et bruyantes manifestations. (*Havas.*)

DOUBS

A *Rosureux*, l'agent du fisc, M. Aymedoux, est arrivé hier matin, flanqué de deux gendarmes et de deux commissaires, en automobile. Heureusement les portes étaient closes. Les gendarmes gardaient les portes pendant que, la boucle en cœur, M. Aymedoux s'efforçait d'amadouer le curé. Pendant ce temps, la foule accourut; les femmes et les jeunes filles bousculèrent les gendarmes et commissaires; quelques unes pénétrèrent dans l'église et sonnèrent les cloches. M. Aymadoux et sa suite crurent entendre leur glas; ils remontèrent dans l'auto, et filèrent plus vite qu'ils n'étaient venus, sous les huées de la foule.

A signaler la grossière conduite des gendarmes qui osèrent insulter des jeunes filles.

AVEYRON

A *Rodez*, on a dû enfoncer les portes des églises de trois paroisses, mais l'inventaire a été fait dans 89 églises. On a tenté de procéder à l'amiable, sans la force publique, dans 30 paroisses, mais l'inventaire n'a pu être fait.

On ne connaît pas encore toute les résultats de la journée d'hier.

BOUCHES-DU-RHONE

A *Maillane*, où l'on avait envoyé les gendarmes et un demi-escadron de hussards, ceux-ci ont enfoncé les portes de l'église avec un poteau télégraphique transformé en bélier. A *Graveson*, les gendarmes firent de même avec une lourde poutre, mais comme 150 personnes enfermées dans le temple avaient élevé des barricades, le génie est intervenu avec le pic et la hache. Des arrestations opérées dans des collisions nombreuses n'ont pas été maintenues.

AUBE

Un accident très grave s'est produit à l'inventaire de *Soligny-les-Etangs*. Des 6 h. 1/2 le sous-préfet de Nogent, accompagné du procureur de la République, du receveur des finances et d'une brigade de gendarmes à cheval, se présentait incognito à la porte de l'église. M. l'abbé Nérenbourger s'y trouvait, se préparant à célébrer la messe. Entendant le pas des chevaux, il eut le pressentiment de l'expédition, se précipita pour fermer la porte, mais il était déjà trop tard : un gendarme venait d'en prendre possession.

M. le curé proteste, le gendarme lui saisit brutalement les poignets. Le sous-préfet se présente. M. le curé proteste de nouveau. Alors le sous-préfet ordonne d'arrêter M. l'abbé Nérenbourger qui, menottes aux mains, fut conduit à pied entre trois gendarmes à la prison de Nogent. Il dut traverser ainsi la ville tout entière de Nogent, comme un vil malfaiteur, sous les regards de la population qui se demandait avec stupeur quel crime avait commis ce prêtre.

M. l'abbé Nérenbourger sera jugé aujourd'hui même mercredi, à 1 h. 1/2, en audience des flagrants délits.

TERRITOIRE DE BELFORT

Les inventaires ont eu lieu hier à *Froidefontaine* et *Morvillars*.

Après les sommations d'usage, le préfet qui était escorté par un escadron du 11e dragons, a fait enfoncer les portes par les sapeurs du génie, et les opérations se sont effectuées sans autre incident. (*Havas.*)

PERQUISITIONS AU « NOUVELLISTE DE BRETAGNE »

Nous recevons la dépêche suivante :

Rennes, 21 novembre.

Ce matin M. Walter, commissaire central, M. Jaquinot, commissaire de police de l'ar-

fagne pour perquisitionner sur commission rogatoire du juge d'instruction de Morlaix.

Celui-ci reprochait au *Nouvelliste* d'avoir donné dès lundi matin le texte exact de l'itinéraire des inventaires dans l'arrondissement de Morlaix.

La perquisition n'a pas donné les résultats qu'en attendaient les policiers. Ils voulaient savoir le nom de celui qui avait envoyé l'information; ils ne l'ont pas su.

M. Dassonville-Foucart, directeur du *Nouvelliste*, a fait entendre une énergique protestation contre cette violation du secret professionnel.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

La Commission du travail s'est réunie, ce matin, sous la présidence de M. Millerand.

Elle n'a continué la discussion du projet de loi relatif à la réglementation du travail.

En ce qui touche l'organisation des contrats, elle s'est ralliée à un système emprunté à un ancien projet déposé par M. Trouillot au nom du gouvernement, qui impose aux industriels l'obligation d'afficher un bordereau général et des bordereaux spéciaux pour les ouvriers qui ne travaillent pas dans les mêmes conditions que le reste du personnel.

Ces bordereaux seront communiqués à l'inspecteur du travail.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, la Commission a décidé que, dans les industries de plein air, le travail pourrait être prolongé jusqu'à 1 heure par jour pendant quatre-vingt-dix jours par an, et que, dans les autres industries, cette tolérance ne pourrait pas excéder 45 jours.

En cas d'accident survenu ou imminent, la durée du travail pourra être prolongée sans limitation, sous la condition que l'inspecteur du travail sera avisé.

LES DISPENSES ECCLÉSIASTIQUES

M. Briand a reconnu, ainsi que nous l'avons annoncé, que les prêtres, âgés de 26 ans, qui lui ont envoyé leurs certificats d'emploi (nouveau modèle D) avaient un droit acquis à la dispense de deux années de service militaire, et il a promis de viser en temps utile lesdits certificats.

Le ministre des Cultes, à moins d'être en contradiction avec lui-même, ne pourra pas refuser davantage les certificats B (certificat de fin d'études ou d'ordination) et A (certificat annuel de continuation d'études).

Ces trois certificats D, B et A font, en effet, l'objet du même décret du 22 mai 1906. M. Briand ne peut remettre les premiers sans délivrer les deux autres.

Les prêtres qui ont fait établir, conformément au décret précité, leur certificat de fin d'études (modèle B) et l'ont envoyé dans les délais légaux au ministère des Cultes ne doivent donc pas être inquiétés cette année.

Ils ne peuvent légalement être rappelés sous les drapeaux que si, à l'âge de 26 ans, ils ne produisent pas de certificat d'emploi.

Les séminaristes, revenus de la caserne depuis un an et plus, ont droit également au visa de leur certificat de continuation d'études (modèle A) par le ministre des Cultes. Ce certificat, une fois signé, ces séminaristes n'auront pas d'autre justification à produire avant le 1er novembre 1907.

Nous avons démontré que les prêtres qui avaient plus de 26 ans au 1er novembre 1905, que ceux qui n'ont pas 26 ans mais ont présenté en 1905 ou les années précédentes leur certificat d'ordination, et que les séminaristes revenus du régiment en septembre dernier, n'avaient à fournir cette année aucun des certificats prévus.

Il nous reste à dire un mot sur la question du certificat modèle G (certificat relatif aux élèves ecclésiastiques qui ont modifié leur titre de dispense en prenant des inscriptions universitaires en vue d'un diplôme de licence).

Si le doyen de la Faculté refuse de délivrer ce certificat il faut, ainsi que vous l'avons conseillé, lui faire sommation par huissier d'avoir à le remettre et, en cas de refus persistant, en appeler au Conseil d'Etat, jugeant au contentieux.

Mais ce conseil n'est utile que pour les élèves laïcs dans une Faculté de l'Etat.

Les élèves des Facultés libres n'auront pas à faire cette sommation à leur doyen. Celui-ci leur remettra sans difficulté le certificat G; mais cette pièce doit être visée par le recteur de l'Académie.

Or, il arrive que ce fonctionnaire refuse son visa.

C'est, en ce cas, le recteur de l'Académie qui doit être sommé par huissier pour donner droit au pourvoi devant le Conseil d'Etat.

J. C.

SÉNAT

Séance du mercredi 21 novembre

M. Fougeirol critique le projet.

Après une intervention de M. Viger, M. Méline montre le désavantage de la convention, qui provient surtout du désaistissement du ministère du Commerce au moment où nous atteignions un succès.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Antonin Dubost.

La convention franco-suisse

M. Fougeirol élève une protestation contre les concessions consenties par les négociateurs de la convention franco-suisse.

— Le plus grave danger que provoquera cette convention viendra du côté de l'Allemagne, qui pourra revendiquer le régime de la nation la plus favorisée.

Après un examen de la situation économique de la France vis-à-vis des autres pays, l'orateur examine les conditions imposées aux sériciculteurs.

— La sériciculture et l'industrie de la soie ont été continuellement sacrifiées. Tandis que les droits sur les tissus de soie pure paralysaient notre exportation, leur importation, au contraire, s'est trouvée favorisée.

De grandes maisons, qui pratiquent ces tissus, découragées par le traitement que leur impose la nouvelle convention, liquident ou transportent leurs ateliers à l'étranger.

M. Fougeirol signale une pétition, couverte par plusieurs centaines de mille de signatures et appuyée par le Conseil municipal de Lyon, pour protester contre les dispositions de la convention.

— Les concessions auxquelles était résigné d'avance le gouvernement, donnaient trop beau jeu à nos adversaires pour qu'ils n'en profitent pas. Les déclarations imprudentes d'un ministre du Commerce navrent, ont dicté aux Suisses les prétentions à élever.

M. Doumergue a continué les procédés de ses prédécesseurs en essayant au plus du bluffer, ses bobinets ont été bien vite percés à jour.

Au cours de son historique des négociations, l'orateur relève d'innombrables maladresses du gouvernement français, mises aussitôt à profit par nos concurrents; il l'établit en discutant les tarifs. Nos négociateurs n'ont même pas pu obtenir pour protéger notre travail national un droit égal au tarif minimum de l'Allemagne sur les tissus de soie pure.

— Au lieu de faire une différence de tarif entre les tissus de soie pure et les tarifs mélangés, on a établi une distinction entre les tissus de soie pure noire et les mêmes teinte de couleur.

Cette convention qui sacrifie nos droits est en monument d'imprévoyance et d'injustice que le Sénat se doit de rejeter.

M. Viger, président de la Commission des douanes, l'un des négociateurs de la convention, reconnaît que l'industrie de la soie n'est pas suffisamment protégée, mais on n'a pu obtenir de concession plus avantageuses sur

Mais il en est qui reçoivent des avantages sérieux, notamment par les tarifs sur les sucres, les chevaux, les bœufs, les vins, les liqueurs. Ce sont ces produits qui entrent en Suisse en plus grande quantité.

Une tentative pour prolonger les négociations n'aurait pas amené des résultats appréciables. Le rejet de la convention serait déplorable pour notre agriculture et tout particulièrement pour l'élevage.

On nous dit que la soierie et la broderie ont payé la rançon de la viticulture. Ce n'est pas exact, car sans compromettre la situation des premières, les bénéfices seront énormes pour la seconde.

Je voterai cette convention parce qu'elle est une consécration des principes de protection que j'ai toujours soutenus. (Très bien sur divers bancs.)

M. Méline. — Je veux d'abord rendre hommage au peuple suisse, travailleur et patriote, qui nous donne un exemple de solidarité dont nous pouvons faire notre profit.

Je ne pourrai pas voter la convention, non pas que je veuille une rupture, mais je ne peux pas consentir certaines concessions.

On a beaucoup critiqué la rupture de 1893 à 1896, et M. Jules Roche, avec le vieil argument libre-échangiste, bien abandonné aujourd'hui, a réuni la chiffre des exportations et des importations pour obtenir un chiffre total de nos pertes s'élevant à 1 milliard. La réalité que je prends dans les tableaux de l'administration des douanes se réduit au chiffre de 235 millions.

On ne peut pas trouver d'analogie entre la convention de 1892 et celle de 1895, car cette dernière était la ruine de l'œuvre faite en 1892. On a pu dire qu'en 1892 la Suisse a été la courtier de l'Allemagne.

En 1895, la Suisse n'a pas voulu lâcher la proie pour l'ombre, elle a fait porter son effort sur la soierie et la broderie.

Si la convention de 1892 s'était prolongée jusqu'à maintenant ce n'est pas un seul milliard que nous aurions perdu. Jamais, je puis le dire, rupture n'a été plus justifiée que celle de 1893. (Appl. sur divers bancs.)

Examinons la situation actuelle. Elle n'est pas complètement défavorable. Cependant le relèvement des droits s'élèvant à environ 300 % sur les produits agricoles et industriels sera un sérieux inconvénient. La viticulture, je le crains, déplorera bientôt le cadeau bien coûteux qu'on lui fait.

Par d'inexplicables retards dans l'ouverture des négociations, on a compromis notre situation. Nos négociateurs en tenu un langage équitable, mais les Suisses ont opposé une irréductible habileté.

Les Suisses n'ont jamais voulu examiner nos réclamations; toujours ils faisaient selon leurs exigences.

Nos négociateurs ont fait beaucoup, beaucoup trop de concessions, en vue, je le reconnais, d'améliorer la situation de la soierie et de la broderie. Au moment où ils arrivaient au succès, le ministère du Commerce a été désaisi. Les négociations se sont continuées diplomatiquement à Berne. Ainsi l'œuvre a été compromise. Il n'y a eu que des relèvements de droits sur nos produits et comme avantage nous enregistrons zéro. (Très bien !)

La séance continue.

La Confédération générale du travail ET LES INSCRITS MARITIMES

Décidément nos inscrits maritimes versent en plein dans l'ornière révolutionnaire. Leur affiliation à la Confédération générale du travail, avec laquelle ils n'ont rien de commun, est fâcheuse, à tous les points de vue, et ne peut avoir que des inconvénients pour eux.

Du moment que nos Syndicats de marins ne s'occuperont plus, exclusivement, des intérêts professionnels de leurs membres, et seront obligés, pour satisfaire aux obligations de leur affiliation à la Confédération du travail, d'obéir aux mots d'ordre de celle-ci, ils deviendront des organismes révolutionnaires, avec lesquels la marine sera obligée de rompre tôt ou tard.

Comment admettre, en effet, que le commerce de tous nos ports se trouve subitement suspendu par une grève d'inscrits maritimes, parce qu'il aura plu à la Confédération générale de décréter la grève générale pour un motif politique quelconque comme elle a tenté de le faire au 1er mai dernier?

Nous faisons appel au bon sens de nos inscrits maritimes aux-mêmes qui doivent réagir et résister aux entreprises inconsidérées de leurs meneurs habituels, qui les engagent dans une voie on ne peut plus dangereuse.

Le jour où il sera prouvé, et cela ne tardera pas, que l'inscription maritime n'est plus indispensable au recrutement de notre marine militaire et que, par son organisation révolutionnaire, elle devient un obstacle absolu à celui de notre marine de commerce, qui se trouvera dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins de notre commerce national et devra recourir aux pavillons étrangers pour le transport de ses marchandises, ce jour-là, l'inscription maritime aura vécu.

Que nos inscrits maritimes y réfléchissent bien. L'affiliation qu'on leur a imposée, par surprise sans doute, est contraire à leurs intérêts présents et à venir. Nous les adjurons d'y résister par tous les moyens en leur pouvoir et de profiter du Congrès qui va se réunir les 29, 30, 31 octobre, 1er, 2 et 3 novembre au siège même de la Confédération du travail pour protester contre cette affiliation qui a été faite sans même les consulter.

Ceci dit et toutes nos réserves faites à ce sujet, nous approuvons complètement le mouvement du Syndicat en faveur de l'augmentation des pensions de demi-solde et faisons des vœux pour que les pouvoirs publics acceptent enfin les revendications si légitimes de nos marins.

E. O.

ÉCHOS RELIGIEUX

S. Em. le cardinal Coullié

S. Em. le cardinal-archevêque de Lyon célébrait lundi le 30e anniversaire de son sacre épiscopal.

Le Saint-Père a voulu être le premier à offrir au vénéré cardinal ses félicitations et ses vœux qu'il lui faisait parvenir dès la veille dans une lettre autographe.

Le soir, il lui accorda une audience des plus cordiales. Il lui promit de dire la messe lui-même à son intention.

A la procure de Saint-Sulpice, où Son Eminence est descendue, M. Hertzog avait réuni, midi, autour du cardinal un groupe de prélats amis où Son Eminence retrouvait tous les souvenirs de sa carrière si apostolique; Mgr Bisleti y représentait le Souverain Pontife lui-même; M. l'abbé Clément représentait le cardinal-archevêque de Paris, et Mgr Martini, la cause de Jeanne d'Arc qui eut le cardinal Coullié pour premier prometeur à Orléans.

A Reims

Mgr Colson a ménagé, dimanche, une bonne journée à la paroisse Saint-Thomas, de Reims, en traitant comme il l'a fait : le matin, de l'unité de l'Eglise et des avantages qui en découlent; le soir, des vraies misères de temps présent, de celles auxquelles en ne remédie efficacement que par l'asile, l'école, le patronage et surtout la bonne presse.

Le soir, à 4 heures, une nombreuse assistance

LES CHRISTS DES ÉCOLES

Les populations et leurs représentants

Sont suspendus de leurs fonctions, pour avoir replacé les crucifix des écoles, les maires de Dannemarie et du Bélieu (Doubs).

M. Gabriel de Mestrichard, maire de Cléron, même département, dont nous avons annoncé la suspension, accuse un préfet réception de son arrêté par une belle lettre où il s'exprime ainsi :

Les fonctions de maire, que je tiens de mes électeurs, me font un devoir de les bien administrer, de les bien représenter, d'agir en tout comme ils agiraient eux-mêmes. Je n'ignore pas que je dois être aussi l'agent d'exécution de la loi, mais seulement de la *juste loi*.

Je ne me suis jamais regardé comme un fonctionnaire assoupli à la servitude, instrument passif et sans conscience de toutes les besognes.

J'ai donc délibérément, et je m'en fais honneur, replacé le crucifix dans l'école publique de Cléron, d'où vous l'aviez fait arracher, je l'ai ostensiblement, mais avec calme et sans éclat inutile, remis là où avaient voulu qu'il fût les parents des écoliers qui ont le droit naturel d'autorité dans l'éducation de leurs enfants; je l'ai scellé le plus solidement que j'ai pu, et ce faisant, non seulement j'étais assuré de traduire le geste des parents, mais j'ai eu la satisfaction d